

- Désherbant biocontrôle jardins et allées.

• Nom homologué : HERBISTOP®
N° AMM : 2140121
Emploi autorisé dans les jardins.

Détenteur de l'AMM : COMPO France
SAS ZI-25220 ROCHE LES BEAUPRE
Composition : 237.59 g/L (24.3% m/m)
acide pélargonique.

Formulation :
Emulsion aqueuse-herbicide
HERBISTOP® est sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

LABO France est agréé sous le N°AU00827 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

> Utilisations

Désherbant de contact non sélectif destiné au désherbage de vos espaces cultivés ou plantés ainsi que vos cours, allées, et terrasses.

Formulation à base d'un principe actif d'origine végétale : l'acide pélargonique présent dans la nature, notamment dans les géraniums.

- Il est polyvalent : utilisable sur des surfaces cultivées et des zones non cultivées : cours, allées, terrasses.
- Il est rapide d'action : premiers effets visible en seulement 3 heures (par des températures supérieures ou égales à 25°C et par temps sec),

- Il permet de semer et replanter dès 3 jours après l'application même si les mauvaises herbes ne sont pas totalement desséchées.
- Il agit uniquement sur la plante traitée, sans effet racinaire sur les plantations voisines dans le respect des conditions d'utilisation.
- Une fois le produit sec (env 6h), les animaux domestiques peuvent retourner sur la surface traitée.

Pour rappel, HERBISTOP® est un produit de biocontrôle, il permet d'entretenir les espaces verts, la voirie, les terrains de sport. Pas besoin de posséder un certiphyto pour appliquer HERBISTOP®.

> Usages

Traitements généraux - Désherbage avant mise en culture et cultures installées. Destruction des algues et des mousses. Désherbage des arbres et arbustes (plantation pleine terre), cultures florales et plantes vertes, rosiers (pleine terre), cultures fruitières (cultures installées), cultures légumières et petits fruits (cultures installées).

Gazon de graminées : traitement des parties aériennes (mousse).

Usages non agricoles - désherbage- allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voies de communication.

Dose d'emploi : 13 mL/m².

Nombre maximum d'application par an : 4 sauf cultures légumières : 2.

Gazon de graminées : traitement des parties aériennes (mousse) : 9 ml/m²/1L d'eau uniquement a l'arrosoir - 1 traitement maximum par an.

Précautions d'emploi : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivières...). Pour protéger les organismes aquatiques ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles. Pour protéger les eaux souterraines, appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide pélargonique uniquement de mars à septembre pour les usages revendiqués sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

> Mode d'emploi

- Agiter le flacon avant utilisation.
- Mettre un peu d'eau dans le pulvérisateur muni d'un cache herbicide.
- Doser la quantité de produit nécessaire au traitement, puis compléter jusqu'au volume d'eau voulu.
- Agiter pour obtenir une préparation homogène.
- Appliquer le produit uniquement sur les mauvaises herbes présentes (par tache).
- Eviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.

...

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

> SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



S.A.S. AU CAPITAL DE 5.000.000 €
 ZI de Ladoux - Rue Bleue - BP 70051 • 63118 CEBAZAT
 Tél. 04 73 23 63 13 • E-mail : contact@labo-france.fr
 Site Internet : www.labofrance.fr
 R.C.S CLERMONT FERRAND B 320 461 726 • SIRET 320 461 726 00020

> SIMPLE, RAPIDE & EFFICACE !



ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE LABO FRANCE
 ZAC Renaissance • 16, rue des Cateaux Plateau Cailloux
 • 97460 SAINT-PAUL • E-mail : contact@labo-outremer.com
 Tél. (00 262) 02 62 55 53 03
 Site Internet : www.laboustremer.com
 R.C SAINT-DENIS B 320 461 726 • SIRET 320 461 726 00053



- Désherbant biocontrôle jardins et allées.

Eviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.

- Pour une efficacité optimale, traiter en début d'infestation sur des mauvaises herbes jeunes et sèche, sur toute les faces de la plante et lorsque la température à l'ombre est comprise entre 12°C et 25°C.
- Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée...

> Précautions

- Porter des gants et une tenue appropriée.
- Attention, les feuilles des mauvaises herbes doivent être sèches (ni pluie, ni rosée) avant le traitement.
- Traiter par temps calme (sans vent), sec (pas de pluie prévue dans les 12 heures).
- Ne pas appliquer le produit sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité d'un point d'eau (bitume, béton, pavés et dalles).
- Pour un usage sur cours, allées ou terrasses, le produit ne laisse aucune trace sur les pavés et trottoirs à base de basalte, de granite ou de béton. La légère pellicule blanchâtre, qui risque de se déposer après le traitement, disparaîtra rapidement dès les premières pluies.

Vérifier la compatibilité avec d'autres matériaux en effectuant un essai sur une partie cachée.

Ne pas appliquer sur les dalles en résine ou marbres.

> Mentions légales

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

ASSURANCE : La société LABO FRANCE est assurée au titre de la responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie GENERALI y compris pour la vente de produits phytosanitaires.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ECODDS ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

**AVANT TOUTE UTILISATION,
LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES
INFORMATIONS CONCERNANT
LE PRODUIT.**

DOSES D'EMPLOI POUR UN TRAITEMENT DE 100 m² au pulvérisateur

Désherbage / Culture - surfaces	Dose de produit	Volume d'eau avec un pulvérisateur de 10L
Avant mise en culture et cultures installées	1.3 litre	8.7 litres
Rosiers, arbres et arbustes, fleurs, fruitiers, petits fruits*		
*Ne pas utiliser sur jeunes pousses de framboisiers et autres Rubus		
Cultures légumières		
Cours, allées, terrasses		
Destruction des algues et mousses		
DOSES D'EMPLOI POUR UN TRAITEMENT DE 10 m ² à l'arrosoir		
Gazons de graminées - lutte contre la mousse	0.09 litre	9.91 L d'eau dans l'arrosoir

Nombre d'application maximum / an : 4 sauf cultures légumières : 2 et mousse sur gazons de graminées : 1
Intervalle entre les applications : 21 à 60 jours

PERIODES D'EMPLOI

- Mars à Août sur les cultures légumières.
- Mars à Septembre sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers.
- Du début printemps à la fin de l'automne pour les autres usages.

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL > SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : [YouTube](#) [facebook](#) [Linkedin](#) [Indeed](#)



S.A.S. AU CAPITAL DE 5.000.000 €
ZI de Ladoux - Rue Bleue - BP 70051 • 63118 CEBAZAT
Tél. 04 73 23 63 13 • E-mail : contact@labo-france.fr
Site Internet : www.labofrance.fr
R.C.S CLERMONT FERRAND B 320 461 726 • SIRET 320 461 726 00020

> SIMPLE, RAPIDE & EFFICACE !



ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE LABO FRANCE
ZAC Renaissance • 16, rue des Cateaux Plateau Cailloux
• 97460 SAINT-PAUL • E-mail : contact@labo-outremer.com
Tél. (00 262) 02 62 55 53 03
Site Internet : www.laboo-outremer.com
R.C SAINT-DENIS B 320 461 726 • SIRET 320 461 726 00053

